



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

DES PROGRAMMES MODERNES POUR UNE ÉCOLE MODERNE

**Signature d'une convention de collaboration
dans le cadre du *Luxembourg Center for School Development*
(LuCS)**

2 juin 2016

DES PROGRAMMES MODERNES POUR UNE ÉCOLE MODERNE

Signature d'une convention de collaboration dans le cadre du *Luxembourg Center for School Development* (LuCS)

Le 2 juin 2016, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et le doyen de la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences (FLSHASE) de l'Université du Luxembourg, Prof. Dr Georg Mein, ont signé une convention de collaboration dans le cadre du Luxembourg Center for School Development (LuCS).

Mis en place au sein de la Faculté LSHASE, le Luxembourg Center for School Development a pour mission de faciliter la recherche dans le domaine de l'éducation et de contribuer au développement de l'éducation au Luxembourg par le biais de données scientifiquement validées.

Conformément au programme gouvernemental, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse entend prioritairement agir sur les **facteurs qui influencent durablement la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage** dans nos écoles. La formation des enseignants, un pilotage efficace au niveau du système éducatif et des écoles, la qualité des programmes scolaires et des matériels didactiques impactent directement la qualité et les résultats scolaires, souvent bien plus que les grandes réformes structurelles.

Ces considérations ont amené le ministère et l'Université à mettre en place un **dispositif de collaboration soutenue**, qui associe durablement l'Université aux champs d'action déterminants pour la qualité de l'éducation : les activités de recherche, le recueil fiable de données sur le système éducatif, et surtout la **démarche de développement curriculaire et l'élaboration de matériels didactiques**.

1. Les missions du *Luxembourg Center for School Development*

Le LuCS est une plateforme appelée à coordonner et à structurer les échanges entre le ministère et l'Université. Pour ce faire, le LuCS travaille en étroite collaboration avec les partenaires au sein de l'Université (*Luxembourg Centre for Educational Testing - LUCET*, formation du bachelor et du master en éducation, ...) ainsi qu'avec les partenaires de l'Éducation nationale (Service de la coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques – SCRIPT, Institut de formation de l'Éducation nationale – IFEN, ...).

Les missions du LuCS sont les suivantes :

1. Coordination des activités de recherche en éducation

Le LuCS coordonne tous les projets de recherche dans le domaine de l'éducation que le ministère confie à l'Université. Il mène des activités de recherche fondamentale dans des thématiques données.

2. État des lieux régulier du système éducatif (*Bildungsbericht*)

Le LuCS dresse tous les cinq ans un rapport descriptif de la qualité du système éducatif (*Bildungsbericht*).

Le *Bildungsbericht* est un état des lieux régulier qui sert de base objective aux débats sur l'école et aux décisions de politique scolaire. Les informations de haute qualité ainsi recueillies sont indispensables à la gestion et au pilotage du système éducatif, et fournissent des éléments de réponse essentiels aux grands défis auxquels l'école luxembourgeoise fait face.

3. Suivi des projets de développement curriculaire

Le LuCS assure le suivi des projets de recherche scientifique en développement curriculaire.

4. Suivi des projets de d'élaboration de matériels didactiques

Le LuCS constitue une cellule de compétences et de ressources pour l'élaboration de matériels et supports didactiques, en collaboration avec le service SCRIPT du ministère. Il assure l'accompagnement scientifique de ces travaux d'élaboration.

Le LuCS analyse la mise en place d'une maison d'éditions scolaires au Luxembourg.

Le LuCS est dirigé par un directeur et accompagné d'un comité de pilotage qui se compose de respectivement trois représentants de l'Université et du ministère.

2. L'ambition du programme gouvernemental : Une école moderne, grâce à des programmes et des matériels didactiques modernes

Avec le LuCS, le ministère s'est assuré le partenariat et l'expertise de l'Université pour professionnaliser la démarche dans deux domaines déterminants pour la qualité de l'éducation : le développement curriculaire et l'élaboration de matériels didactiques. Dans ce contexte, un ensemble de mesures cohérentes sont prévues :

1. Une réflexion globale sur la qualité des programmes et des matériels

Pour que l'approche pédagogique soit efficace et différenciée, l'école doit pouvoir recourir à des programmes et matériels adéquats et cohérents, adaptés aux défis de l'enseignement de nos jours. Pour ce garantir, le ministère entend investir résolument dans la modernisation des programmes scolaires et des matériels didactiques. La numérisation de la société, l'hétérogénéité croissante de la population d'élèves, la mutation rapide de notre société et monde du travail, amènent effectivement l'Éducation nationale à revoir les contenus et les matériels, y compris numériques, pour mieux les adapter aux défis de la société et aux besoins d'un enseignement individualisé.

2. Un centre de compétences pour le développement curriculaire au SCRIPT

Pour professionnaliser davantage la démarche de développement curriculaire, le Service de la coordination de l'innovation et pédagogique et technologique (SCRIPT) du ministère sera restructuré. Un centre de compétences pour le développement curriculaire sera créé en son sein. Il coordonnera les travaux des commissions nationales des programmes. Il assurera la mise en réseau des commissions et veillera à la continuité et la cohérence des programmes.

Le SCRIPT travaillera en étroite collaboration avec le LuCS, qui assurera l'accompagnement scientifique du développement curriculaire.

3. Le Conseil national des programmes

Les programmes doivent assurer à la fois une cohérence verticale (cohérence des objectifs d'apprentissage d'année en année) et une cohérence horizontale (cohérence des objectifs entre les différentes matières enseignées). Ils doivent également tenir compte des développements sociétaux. Aussi les programmes nécessitent-ils un consensus social et doivent être discutés avec tous les acteurs de la société civile. À cet effet, le ministère mettra en place un Conseil national des programmes qui réunira des représentants de la société civile, du monde culturel, économique et scolaire.

Des commissions de programmes seront également instaurées à l'enseignement fondamental.

4. Une maison luxembourgeoise d'éditions scolaires

En ce qui concerne plus particulièrement les manuels scolaires, l'Éducation nationale est actuellement tributaire des conditions des maisons d'édition étrangères et de leur disposition à adapter leurs manuels avec l'aide d'enseignants luxembourgeois. À l'avenir, le ministère entend faire élaborer et produire un plus grand nombre de manuels scolaires et de matériels didactiques, y compris numériques au Luxembourg. Une maison d'édition nationale facilitera la mise en réseau des acteurs concernés et la qualité de l'enseignement dans les écoles.